

Aux membres du Conseil d'administration

Aux invités du Conseil d'administration

Aux membres de la COPEA

Aux membres de la Commission des candidatures

Aux Présidents des groupes régionaux

Aux membres du CST

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CST) DU 16.09.2016

Membres Présents : Martine Vautherin-Estrade, Marie Françoise Guittard-Maury, Martine Clouin, Noelle Franck, Eleana Mylona, Monique Gibeault, Nicole Geblesco, Albert Blanquer, Omblin Ozoux-Teffaine, Michèle Combes-Lepastier, Odile Jatteau.

Excusés : Christine de Kerchove, Martin Joubert, Diana Goldin-Bouhsira, Irina Adominicai, Marie-Adéla Laserna.

Absente : Dominique Bourdin.

Ordre du jour : Bilan et projets du CST

Depuis la première réunion du CST où Denys Ribas émettait le souhait d'œuvrer pour l'ouverture de la SPP au monde et du monde à la SPP, nous nous sommes attachés à décrire les différentes situations rencontrées dans les lieux traditionnellement pourvoyeurs d'analysants ou d'analystes.

En lien avec la situation actuelle de la SPP et de la société, le problème de l'argent et du/des éventuels tiers payants est revenu à maintes reprises.

Nous nous sommes intéressés, outre notre pratique en divers lieux aux travaux de commissions antérieures – notamment ceux de la Commission socio-professionnelle de 2005 qui étudiait l'activité du psychanalyste en dehors de son cabinet et la prise en charge de la cure par un tiers. Nous avons également repris les travaux d'Ilana Reiss Schimmel.

À noter que le relevé des coûts de prise en charge par la sécurité sociale qu'elle adresse aux patients objective également ce tiers dans les prises en charge au cabinet avec feuilles de soin. Le tiers payant crée une difficulté pour le paiement des séances manquées.

Si l'argent est omniprésent, contexte oblige, dans les discussions institutionnelles actuelles, ce n'est souvent pas l'investissement pulsionnel de l'analysé ou de l'analyste qui est évoqué et cette dimension de la pulsionalité nous semble souvent évitée.

L'évaluation du meilleur setting pour un travail psychique fait intervenir ce que le patient comprend d'un travail sans tiers. Il semble que la réalité psychique du patient, son

rapport à l'argent, symbolique ou non, prévale dans l'exigence d'un tiers entre le patient et l'analyste.

Il serait intéressant d'inviter Danielle Kaswin responsable du centre Favreau pour recueillir la réflexion sur son expérience au centre avec les cures en institution et la gratuité.

Chez les analystes, Ilana Reiss soulignait déjà la pudeur ou l'évitement de l'analyste à évoquer l'échange d'argent avec le patient. La pulsionalité de l'argent est souvent taboue.

Il y a, pour l'analyste, le prix des séances qu'il reçoit, mais aussi le prix qu'il paye pour entretenir la flamme de la psychanalyse et son existence, Ces deux coûts doivent trouver un certain équilibre.

De même il est difficile de préciser ce que l'on tolère comme dette des patients, dans chaque contexte. Il y a une ligne sans solution de continuité entre le patient et sa souffrance, le malade, ou le client d'un coach. Il est important de ramener l'argent à l'investissement pulsionnel du patient mais aussi du psychanalyste. Cette ligne nous paraît intéressante à travailler.

Pour que l'échange analytique puisse exister, il faut que le patient puisse abandonner quelque chose qui lui appartient, donner quelque chose de lui pour ce travail (comme les enfants qui donnent leurs dessins ou une participation symbolique). Pour cette raison, une augmentation minime peut être chez certains patients un équivalent d'effondrement.

Michel de M'uzan suggérait de demander au patient ce qu'il pouvait payer. Il n'est pas rare aujourd'hui de s'entendre répondre 20 ou 30 euros de la part d'internes ou de psychologues.

Or il s'agit de considérer et la pulsionalité et l'équation narcissique (du côté du patient comme de l'analyste) et ne pas se sentir dévalué ni satisfaire excessivement son masochisme.

Que signifierait donner son temps sans compter et que risquerait d'entraîner la gratuité ? Séduction, retrouvailles avec l'objet perdu ne peuvent-ils pas donner lieu à des actings ou des accidents par culpabilité ? S'il s'agit de futurs collègues, quelles seront les conséquences professionnelles d'avoir fait éventuellement une « analyse au rabais » ?

À noter que parler de traitement/cure/ ou soin psychanalytique renvoie à des paradigmes différents.

Ainsi les parents parleront de traitement pour un enfant, il existe aussi des indications paradoxales de traitements gratuits pour des adultes qui pourraient matériellement payer ou pour des jeunes dépendants de leur famille.

Nos collègues de province nous font remarquer qu'il n'existe quasiment pas d'équipements tels que Favreau ou l'ASM 13 pour des traitements psychanalytiques gratuits en dehors de Paris...

Dès lors qu'intervient un tiers-payant se pose le problème des séances manquées. En effet la psychanalyse se situe au niveau de l'inconscient et la tendance sociétale actuelle est d'annuler l'inconscient partout ou de le banaliser.

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

Par ailleurs, en ville, maints patients qui voient un psychiatre en thérapie de soutien sont persuadés de faire une psychanalyse et il ne semble pas que le professionnel les détrompe explicitement.

Il nous paraît nécessaire que la SPP communique dans le grand public sur ce qu'est la psychanalyse freudienne classique, son cadre, les séances manquées, l'inconscient, le paiement etc. en langage simple accessible, sans jargon afin d'assurer une certaine tiercéisation par l'institution.

CR rédigé par Martine VAUTHERIN-ESTRADE
Secrétaire du CST